

Camping Municipal de l'île - Base de loisirs « les îles du Chéran » -

Chalet Alizé (N°155 & 156)

32M2 hors terrasse couverte

Kit vaisselle

8 assiettes plates
6 assiettes creuses
6 assiettes dessert
6 Muggs
6 bols
8 verres de table
6 grands verres
8 fourchettes
8 couteaux
8 cuillères à soupe
8 cuillères à café
2 saladiers
1 carafe
1 passoire à thé
1 ouvre-boîte
1 tire-bouchon
1 râpe à fromage
1 louche
1 écumoire
1 grande fourchette
1 grande cuillère
2 spatules
1 couteau à pain
1 éplucheur
1 cuillère en bois
1 couteau de cuisine
1 plat de service
1 plat à four
3 casseroles
1 faitout
2 poêles
2 couvercles
1 plateau
1 planche à découper
1 passoire
1 essoreuse salade
1 cafetière électrique

1 dessous de plat

Matériel d'entretien/divers :

1 cuvette
1 seau
1 pelle + balayette
1 balai nylon
1 balai à franges
1 paillason
1 poubelle cuisine + salle de bain
1 séchoir à linge pliant
1 cendrier
1 égouttoir vaisselle
1 extincteur

Couchage :

2 lits 1 personne 80 cm
1 lit 2 personnes 140 cm
1 canapé clic-clac 140 cm
6 oreillers
2 alèses 140 cm
2 alèses 90 cm
2 couettes 2 personnes
2 couettes 1 personne

Cuisine :

2 plaques de cuisson
1 réfrigérateur
1 barbecue charbon
1 four micro-onde environ 20L

Chauffage :

convecteur électriques

Mobilier :

1 table rectangulaire
6 chaises
éléments de rangement
1 vaisselier
2 tables de chevet
2 lampes de chevet
1 table + 6 chaises de jardin PVC

Informations touristiques :

Office de tourisme du Cœur des Bauges (Le Chatelard 6 km)
Tél.04.79.54.84.28

Office de tourisme des Aillons ,
11 km Tél.04.79.54.63.65

Office de tourisme de La Féclaz
15 km Tél. 04.79.25.80.49

Office de Tourisme Aix-les-Bains
26 km Tél. 04.79.88.68.00

Office de Tourisme Annecy
26km,Tél. 04.50.27.71.24

RAPPEL :

A votre arrivée, vous procéderez à l'état des lieux à l'aide de l'inventaire fourni. Si vous constatez une éventuelle détérioration ou un inventaire incomplet, veuillez le notifier auprès de l'accueil dans les 48H. Ces notifications seront mentionnées sur votre état des lieux.

Le ménage de départ de la location est à votre charge. La réception peut vous fournir des produits ménagers. Un ménage non fait sera facturé 50 €.

Toutes pertes ou dégâts occasionnés par le locataire, durant son séjour, feront l'objet d'une indemnisation ou d'une retenue sur la caution. Le locataire s'engage à rendre le chalet propre lors de son départ, et laissera le mobilier dans sa disposition initiale.

Nous rappelons aux locataires que les conditions d'utilisation du chalet sont soumises au règlement intérieur du camping au même titre que les campeurs en caravane ou tente.